

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 11 novembre 2025, à 20 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Marie-Claire Boileau, district 1
Madame Eve-Lyne Cuggia, district 2
Monsieur Jordan Morin, district 3
Monsieur Benoit Ricard, district 4
Monsieur Joël Ricard, district 6
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

25-11R-481

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

25-11R-482

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

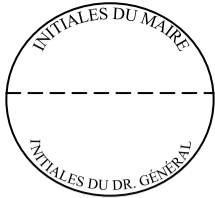
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2025 soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENT

Le document suivant est déposé au conseil :

- Procès-verbal de correction du 15 octobre 2025;



No. résolution
ou annotation
25-11R-483

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

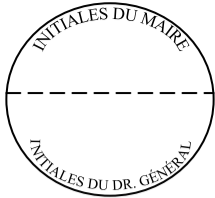
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 1 219 177,03 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2025

CHEQUE FOURNISSEURS 2025 - Lot 3933	MONTANT
Ateliers M. Généreux	6 133,26 \$
Complexe Atlantide	3 399,81 \$
Groupe ABP	3 720,27 \$
Agritex inc.	2 097,11 \$
Brenntag	2 877,25 \$
Construction et Expertise PG inc.	27 270,92 \$
Les Clôtures M.T inc.	4 196,58 \$
Distribution Sam Dupuis (Amaro)	36,00 \$
Émondage Martel	2 586,94 \$
Fonds de l'information sur le territoire (Ressources Naturelles Québec)	318,00 \$
FQM Assurances	1 182,30 \$
1-800-GOT-JUNK	1 584,36 \$
Gestion Pergebec inc.	3 339,79 \$
Groupe Géomatique Azimut inc.	425,41 \$
Location 125.com inc.	5 990,56 \$
Les Matériaux de construction Harry Rivest & fils Ltée.	3 057,92 \$
Martin Décor Auto	229,95 \$
Ozogram inc.	1 063,52 \$
Purolator Courrier Ltée.	22,02 \$
Les Répits de Gaby	850,00 \$
Robitaille Équipement inc.	272,15 \$
Solterra	471,44 \$
Serrurier Vincent inc.	97,41 \$
Shred-It	1 390,66 \$
Toyota Joliette	503,41 \$
Transport Charles Biron	26 674,20 \$
L'union des employés et employées de service section 800	4 003,89 \$
Uline Canada Corporation	6 604,86 \$
Van Noort Bulb co. Ltd	1 732,50 \$
La Ferme Wallu inc.	700,00 \$
Entretien de gazon Michael Perreault	700,00 \$
Alarme & sécurité P.M. inc.	638,11 \$
Pépinière 1050 DS	68,99 \$



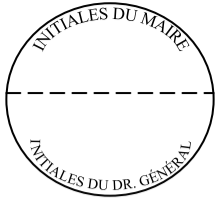
No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

Claudie Chabot-Reid	1 584,13 \$
Benoit Dupuis Extincteurs	1 199,54 \$
Fabrique Paroisse de Sainte-Julienne	1 178,71 \$
Ministre des Finances	36,82 \$
Outillages Express	1 385,41 \$
Audrey Bergeron	62,84 \$
Coopérative de services multiples de Lanaudière	23 525,00 \$
Éliane Lanouette Faust	75,00 \$
Eugène Daigneault	42,00 \$
Eugénie Ouellet	24,00 \$
Jessica Giguère	72,18 \$
Linda Foley	41,23 \$
Marie-Lise Quenneville	40,50 \$
Mélanie Bélair	34,95 \$
Mélanie Geoffroy	40,50 \$
Mélina Pelletier	59,99 \$
Nadia De Cicco	108,00 \$
Sarah-Ève Larouche	45,75 \$
Suzie David	100,00 \$
Valérie Henry	21,60 \$
Total:	143 917,74 \$

TRANSPHERE
2025 - Lot 3934

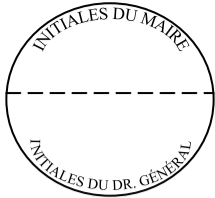
Rona Arthur Rivest inc.	90 968,40 \$
APSAM	380,00 \$
Ascenseur Mobius	212,70 \$
Alarme Sentinelle	1 233,87 \$
AESL Instrumentation inc.	5 512,64 \$
Asphalte Lanaudière	96 615,79 \$
Athom	1 178,49 \$
CRSBP des Laurentides inc.	17,25 \$
Bélanger Tremblay Huissiers de justice inc.	1 279,65 \$
Brandt	830,76 \$
Bouthillette Parizeau inc.	9 183,63 \$
Buro Design	34 276,35 \$
Corporation des officiers municipaux agréées du Québec	2 305,26 \$
Clôture Uniforme inc.	11 454,31 \$
CDTEC Calibration inc.	316,18 \$
Chantale Beauchemin	1 130,50 \$
CDEDQ Compteurs d'eau du Québec	3 531,76 \$
Camions Inter-Lanaudière	421,52 \$
DHC Avocats	574,88 \$
Systèmes Logistiques GLS Canada	183,56 \$
Joliette Hydraulique inc.	1 556,37 \$
Excavation Jérémy forest inc.	17 265,73 \$
Excavation Carroll inc.	3 780,10 \$
EDF (Entreprises Desjardins & Fontaine)	178,99 \$
Les Trois frères Équipements	192,42 \$
Forget inc.	119,03 \$
Flip communications & stratégies inc.	4 178,20 \$
Gaz propane Rainville	1 927,54 \$
9407-7492 Québec inc.	9 204,70 \$
GBI Experts-Conseils inc.	13 367,30 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

Alain Hébert	807,50 \$
Hamster	4 797,41 \$
Chaussures Husky Ltée	2 570,61 \$
H2 Lab	3 054,51 \$
Jean-Louis Hardy-Moreau	1 827,57 \$
Juteau Ruel inc.	2 396,73 \$
Josée Girard	5 022,11 \$
JM 4 Saisons s.e.n.c	9 672,90 \$
J2 Excavation inc.	72 902,82 \$
Kiwi Le centre d'impression	1 670,02 \$
Librairie Lu-Lu	5 290,86 \$
Énergies Sonic inc.	14 972,51 \$
Librairie Martin inc.	3 357,41 \$
Leblanc Illuminations Canada inc.	1 064,75 \$
LCM Électrique inc.	71 617,21 \$
Médialo inc. (Lexis Média)	1 172,76 \$
Location 2M	776,09 \$
MRC de Montcalm	14 928,83 \$
Marché S. Beaulieu inc.	3 165,91 \$
Michel Larouche consultants RH inc.	1 862,60 \$
Macpek	4 373,36 \$
Nathalie Sheridan	649,80 \$
Oxygène Millénair inc.	869,47 \$
Ponton Guillot inc.	55 512,46 \$
Promo Line Raiche	6 630,29 \$
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	5 668,27 \$
Benson	2 769,99 \$
Québec Linge co.	1 451,34 \$
Quiz Tonic	603,62 \$
Remorques 125	226,53 \$
Librairie Renaud-Bray	3 999,12 \$
Groupe Colas Québec	53 757,55 \$
Société canadienne des postes	14 573,40 \$
SPCA Lanaudière Basses Laurentides	5 278,89 \$
STI-Services en technologie de l'informatique	51 204,15 \$
Suzanne Labrosse	950,00 \$
Sanivac	1 256,52 \$
Au Sentier de l'érable	927,42 \$
Serrurier MRC Montcalm	393,22 \$
Sel Frigon inc.	16 647,72 \$
Solutions Environnementales 360	18 675,89 \$
Supérieur Sany Solutions	114,06 \$
Solmatech inc.	26 609,92 \$
Tech-Mix Division de Beauval inc.	2 480,36 \$
Tenaquip Limited	1 590,82 \$
Toromont Cat	16 035,95 \$
Techniclim inc.	1 946,53 \$
Pièces d'autos Tracteur 125	1 268,99 \$
TLA Architectes	3 621,71 \$
Vohl inc.	7 473,38 \$
Valérie Guilbeault Jacques	3 568,57 \$
Voxsun Telecom.inc	1 483,42 \$
Pompes Villemare inc.	549,39 \$
Wurth Canada Limited	1 849,38 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

Christian Bélisle	344,40 \$
Katty Dupras	258,69 \$
Daniel Laberge Transport inc.	1 517,67 \$
Béline Maurice	17,47 \$
Martine Éthier Makanda	57,00 \$
EBI Environnement	39 774,41 \$
Claude Rollin	514,32 \$
Les Productions Méga-Animation inc.	1 724,99 \$
Bibliofiche	1 641,38 \$
Équipements Plannord Ltée	19 291,59 \$
Martech inc.	10 807,07 \$
Municipalité de Saint-Jacques	1 804,15 \$
Techsport inc.	298,94 \$
Bélanger Sauvé	26 166,93 \$
Bureautique F. Chartier inc.	2 423,99 \$
Villemaire Pneus et Mécanique inc.	15 424,62 \$
Dazé Neveu Arpenteurs-géomètres	1 408,44 \$
Veolia Water Technologies Canada	902,84 \$
Alternateurs Démarreurs Batteries	243,09 \$
Latendresse Asphalte inc.	118,44 \$
Les Sables Fournel & fils inc.	75 196,77 \$
Real Huot inc.	574,55 \$
Soudure & Usinage Nortin inc.	21 486,62 \$
Techno Diesel	1 940,44 \$
Total:	1 075 259,29 \$
Grand Total	1 219 177,03 \$

ADOPTÉE

25-11R-484

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

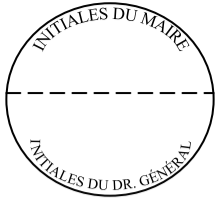
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de novembre et totalisant un montant de 1 376 574,52 \$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE NOVEMBRE 2025

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
67497	Déveloplex inc.	3 600,00 \$
67498	Guillaume Leblanc	1 200,00 \$
67499	Karine Geoffrion	1 200,00 \$
67500	Ateliers M. Généreux inc. Jean-Pierre Chartier et Marcelle	34 978,30 \$
67501	Monchamp	827,79 \$
67502	Daniel Beaulieu et Manon Jetté	1 535,11 \$
67503	Les Habitations Trianon inc.	1 200,00 \$
67504	JYKA2 Constructions inc.	3 600,00 \$
67505	Patricia Leclerc	1 200,00 \$
67506	Pénélope Roy-Beaudoin Stéphanie Lachance et Alain	1 200,00 \$
67507	Turcotte	1 200,00 \$

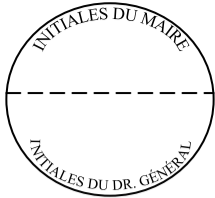


No. résolution
ou annotation

	Association Carrefour Famille	
67508	Montcalm	100,00 \$
67517	Annie Arseneault	1 200,00 \$
67518	Éric-Alexandre Primeau-Lapointe	1 200,00 \$
67520	Luc Elliott	772,67 \$
67521	Marie-Josée Turcotte	1 200,00 \$
67522	Matthew Coderre Jacinthe Morin et Stéphane	1 200,00 \$
67523	Perreault	1 200,00 \$
	Total:	58 613,87 \$

ACCÈS D

#CHÈQUE	FOURNISSEURS	MONTANT
4629	Acceo Transphere	112,85 \$
4630	Desjardins	59,12 \$
4631	Vidéotron Ltée	213,72 \$
4632	Hydro-Québec	9 653,84 \$
4633	LBC Capital	286,29 \$
4634	LBC Capital	572,58 \$
4635	LBC Capital	97,73 \$
4636	Bell Canada	299,29 \$
4637	Carra	2 308,26 \$
4638	Desjardins, Assurances, Secteur épargne-retraite collectives	3 464,36 \$
4639	Fonds de Solidarité FTQ	8 335,51 \$
4640	SSQ- Groupe Financier	12 688,94 \$
4641	Ministre du revenu du Québec	58 734,75 \$
4642	Receveur général du Canada	23 893,34 \$
4643	Vidéotron Ltée	430,28 \$
4644	It Cloud Solutions	681,66 \$
4645	Desjardins, Assurances, Secteur épargne-retraite collectives	47 634,27 \$
4646	Globalpayments	9 418,03 \$
4647	LBC Capital	204,66 \$
4648	Pitney Bowes Canada	641,77 \$
4649	LBC Capital	286,29 \$
4650	Hydro-Québec	3 563,40 \$
4651	Pitney Bowes Canada	452,98 \$
4652	Vidéotron Ltée	124,12 \$
4653	Bell Canada	194,84 \$
4654	Visa Desjardins	4 877,39 \$
4655	LBC Capital	97,73 \$
4656	Desjardins	213,09 \$
4657	Desjardins, Assurances, Secteur épargne-retraite collectives	3 534,38 \$
4658	Fonds de Solidarité FTQ	8 474,65 \$
4659	Ministre du revenu du Québec	57 384,14 \$
4660	Receveur général du Canada	23 268,11 \$
4661	Desjardins	224,68 \$
4662	Foss National Leasing	4 943,50 \$
4663	Hydro-Québec	4 239,63 \$
4664	Globalpayments	9 455,79 \$
4665	Desjardins	60,73 \$
4666	LBC Capital	286,29 \$
4667	Acceo Transphere	104,66 \$
4668	Bell Canada	209,15 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

4669	Vidéotron Ltée	106,86 \$
4670	Télus	2 637,48 \$
4671	Carra	1 008,58 \$
4672	Desjardins, Assurances, Secteur épargne-retraite collectives	3 512,44 \$
4673	Fonds de Solidarité FTQ	8 689,10 \$
4674	SSQ- Groupe Financier	8 615,64 \$
4675	Ministre du revenu du Québec	68 654,81 \$
4676	Receveur général du Canada	29 525,98 \$
4677	Ministre du revenu du Québec	1 895,94 \$
4678	Receveur général du Canada	1 068,51 \$
	Total:	427 442,14 \$

	TRANSFÈRE ACCÉO	MONTANT
S5939	Excavation Jérémy Forest inc.	367 447,11 \$
S5940	Pavage M.G.M.T	22 126,95 \$
S5941	Excavation Jérémy Forest inc.	33 964,86 \$
		423 538,92 \$

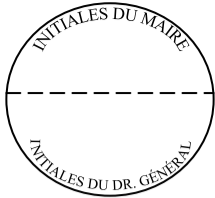
Paie no 21-2025: du 21-09-2025 au 04-10-2025		129 789,31 \$
	<i>Élus</i>	7 547,64 \$
	<i>Cols Bleus</i>	50 867,44 \$
	<i>Étudiants</i>	677,07 \$
	<i>Cols Blancs</i>	23 392,69 \$
	<i>Cadres</i>	47 304,47 \$

Paie no 22-2025: du 05-10-2025 au 18-10-2025		131 587,84 \$
	<i>Élus</i>	4 848,92 \$
	<i>Cols Bleus</i>	51 607,84 \$
	<i>Étudiants</i>	513,43 \$
	<i>Cols Blancs</i>	25 491,23 \$
	<i>Cadres</i>	49 126,42 \$

Paie no 23-2025: du 19-10-2025 au 01-11-2025		205 602,44 \$
	<i>Élus</i>	4 848,92 \$
	<i>Cols Bleus</i>	48 861,35 \$
	<i>Étudiants</i>	184,90 \$
	<i>Cols Blancs</i>	28 731,15 \$
	<i>Cadres</i>	50 439,33 \$
	<i>Personnel Électoral</i>	72 536,79 \$

Grand total: 1 376 574,52 \$

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-11R-485

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 116 du *Code municipal*, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme Monsieur Joël Ricard, conseiller du district no 6, à titre de maire suppléant à compter du 12 novembre 2025.

QUE celui-ci agira également à titre de substitut du maire auprès de la MRC.

QUE la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures et incompatibles avec la présente résolution.

ADOPTÉE

25-11R-486

CRÉATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par les articles 82 et suivants du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal peut nommer des comités pour étudier et examiner diverses questions portées à leur attention;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer une mise à jour dans l'opération des comités et de baliser leur champ d'intervention;

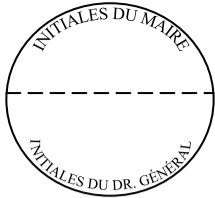
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de scinder la structure et le domaine d'interventions des différents comités par rapport à la nomination des membres qui en font partie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.



No. résolution
ou annotation

ARTICLE 2

La présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieure et incompatible avec la présente dont notamment la résolution **21-11R-450**.

ARTICLE 3

Le conseil municipal établit, en vertu de la présente résolution, les comités désignés de la façon suivante:

- a) Comité plénier
- b) Comité relations de travail
- c) Comité finances
- d) Comité voirie
- e) Comité hygiène du milieu
- f) Comité environnement
- g) Comité loisirs, sports, culture et événements spéciaux;
- h) Comité urbanisme, aménagement du territoire
- i) Comité horticulture et parc
- j) Comité de toponymie
- k) Comité sécurité civile
- l) Comité service aux citoyens

ARTICLE 4

Le conseil municipal établit également le poste de délégué par des membres du conseil municipal, au CCU, à la Régie de police.

ARTICLE 5

La formation des comités et d'un poste de délégué en vertu de la présente résolution est indépendante du comité consultatif d'urbanisme formé en vertu du règlement n°1058-22.

ARTICLE 6

Les membres d'un comité doivent se réunir, préférablement avant la séance régulière du conseil municipal, afin d'étudier et d'examiner la ou les questions afférentes à la compétence du comité sur lequel ils sont nommés.

ARTICLE 7

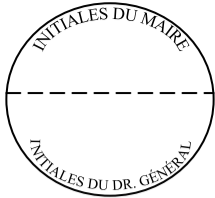
Les délibérations des comités et les sujets traités sont confidentiels, et nul rapport n'a d'effet à moins qu'il n'ait été déposé par le conseil municipal à une séance ordinaire.

ARTICLE 8

Tout comité peut être élargi à d'autres membres du conseil au besoin.

ARTICLE 9

Le maire continuera de présider chaque comité dont le mandat est déterminé par la présente résolution en application de l'article 82 du *Code municipal du Québec*.



No. résolution
ou annotation

ARTICLE 10

Chaque comité doit être formé d'au moins un membre du personnel cadre de la municipalité, deux membres élus, incluant le maire qui y siège d'office. Le nom des élus autres que le maire pour en faire partie d'un comité est établi par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 11

Le rôle et le mandat des différents comités sont notamment les suivants:

a) Comité plénier

Son mandat consiste à collaborer avec le maire et la direction générale pour réviser les sujets à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal, à préparer les documents au soutien des sujets à l'ordre du jour, à recommander les orientations qui pourraient être prises par le conseil municipal sur ceux-ci, et, de façon générale, à préparer les éléments appropriés pour faciliter l'efficacité et le bon déroulement des séances du conseil municipal.

Tous les membres du conseil municipal en font partie.

b) Comité relations de travail

Ce comité prend connaissance de la gestion du personnel, des relations entre les directeurs des différents services et du personnel concerné, des demandes soumises par le personnel-cadre et syndiqué, analyse, pour fins de recommandations, les matières qui sont portées à son attention soit par les contribuables, soit par le personnel de la municipalité, de façon à ce que les relations de travail, dans leur ensemble, soient harmonieuses et favorisent l'efficacité.

Ce comité est d'office mandaté pour les négociations entourant les conventions collectives et les contrats de travail.

Le comité assiste également le maire et la direction générale dans l'analyse et l'application des dispositions de la convention collective.

c) Comité finances

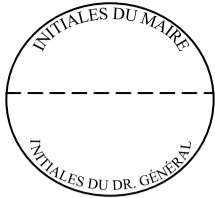
Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service des finances et la direction générale au suivi du budget de la municipalité afin de suggérer les mesures qu'il croit appropriées pour maintenir une saine gestion des finances municipales.

d) Comité voirie

En étroite collaboration avec le Service des travaux publics et la direction générale, il s'assure de l'efficacité du département de voirie, que les décisions prises par le conseil municipal sont réalisées et mises en application par le Service de voirie. Il aide à la planification des divers travaux et fait ses recommandations au Comité plénier.

e) Comité hygiène du milieu

En étroite collaboration avec la direction générale, ce comité s'occupe de la gestion de l'eau potable et des eaux usées en assurant la qualité de l'eau, l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, et en surveillant le traitement des eaux usées. Il s'assure que les projets respectent les orientations du conseil et fait les recommandations d'usage au Comité plénier.



No. résolution
ou annotation

f) Comité environnement

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme. Son rôle est de formuler des avis sur les projets, politiques et stratégies de la municipalité afin d'orienter les décisions concernant la qualité du milieu, la protection de l'environnement, l'aménagement, et le développement durable. Il étudie les questions environnementales et fait les recommandations d'usage au Comité plénier.

g) Comité loisirs, sports, culture et événements spéciaux

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service des loisirs de la municipalité. Il aide à planifier la nature des services qui peuvent être offerts à la population en matière de sports, loisirs, de la culture et famille, et participe à l'analyse des coûts impliqués pour le maintien de tels services. Il analyse également les demandes de subvention déposée par les organismes et les priorités à privilégier pour la municipalité.

h) Comité urbanisme, aménagement du territoire

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme de la municipalité. Il prend connaissance des sujets qui sont portés à son attention par le service d'urbanisme et évalue la cohésion de l'application de la réglementation d'urbanisme et des amendements qui peuvent être envisagés à celle-ci.

Il évalue les demandes pouvant émaner de contribuables concernant la réglementation d'urbanisme.

i) Comité horticulture et parc

Ce comité prend connaissance des projets d'horticulture et d'aménagement des parcs et s'assure de la cohérence de ce développement.

j) Comité de toponymie

Ce comité est en charge de revoir la toponymie des divers noms de rue afin de faciliter le repérage lors de service d'urgence et d'éviter les dédoublements.

k) Comité sécurité civile

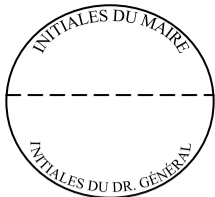
Ce comité est a pour rôle de coordonner la planification, la prévention et la gestion des sinistres sur son territoire, en établissant un plan de sécurité civile et en s'assurant de sa mise en œuvre. Composé d'élus et de fonctionnaires, il peut également inclure des citoyens et des représentants d'organismes externes. Sa mission est de protéger la population, les biens et l'environnement face aux risques.

l) Comité service aux citoyens

Ce comité est formé d'un groupe de travail qui vise à étudier des dossiers spécifiques et à émettre des recommandations au conseil municipal. Ces comités peuvent être thématiques (urbanisme, culture, sécurité, loisirs) ou plus généraux, afin de faire le lien entre les citoyens et la municipalité pour répondre aux besoins communautaires. Ils permettent ainsi de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la population.

ARTICLE 12

Les différents comités font part au comité plénier de leur recommandation et de leur orientation, en regard des sujets étudiés ou soumis à leur attention. Le comité plénier peut soumettre à



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

l'ordre du jour de la séance subséquente, tout sujet exigeant l'adoption d'une résolution par le conseil.

Une rencontre tenue avec une autre instance, dans un autre lieu, dans le but de discuter d'un ou de dossier particulier, est considérée comme une réunion dudit comité.

ARTICLE 13

Le représentant du conseil municipal délégué au comité consultatif d'urbanisme y siège avec tous les droits et privilèges prévus par la réglementation.

Il fait part aux membres du comité plénier de ses suggestions et recommandations en regard de la compétence exercée par la CCU.

ARTICLE 14

La nomination d'un membre du conseil municipal à un comité, à titre de délégué au CCU, Régie de police et à la réussite scolaire est faite par le conseil municipal, à l'exception du maire qui siège d'office sur chacun des comités.

ARTICLE 15

La rémunération des membres d'un comité est celle fixée par règlement conformément à la Loi sur le traitement des élus.

ARTICLE 16

L'avis de convocation à une réunion d'un comité peut être donné verbalement ou par écrit, soit par le maire, la direction générale ou le personnel cadre siégeant au comité.

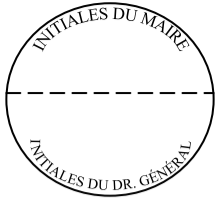
Pour qu'une séance soit tenue et rémunérée, un minimum de deux membres élus doit être présent et au moins un membre du personnel cadre.

ADOPTÉE

25-11R-487

NOMINATION DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT | les pouvoirs dévolus au conseil municipal en vertu de l'article 82 du <i>Code municipal du Québec</i> ; |
| CONSIDÉRANT QUE | par sa résolution 25-11R-486, le conseil a procédé à la création de divers comités pour étudier et examiner diverses questions portées à leur attention; |
| CONSIDÉRANT QUE | par la résolution 22-09R-338, le conseil a nommé des membres du conseil aux divers comités en vigueur; |
| CONSIDÉRANT QUE | suite au scrutin du 2 novembre, il est requis de revoir les membres et des délégués des différents comités en vigueur; |
| CONSIDÉRANT QUE | le maire est d'office membre de chacun de ces comités; |



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

- CONSIDÉRANT QUE** chacun de ces comités a des pouvoirs de recommandation au conseil;
- CONSIDÉRANT QUE** chacun de ces comités devra déposer au conseil le rapport de leurs activités;
- IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la présente résolution abroge et remplace toutes résolutions antérieures et incompatibles avec la présente résolution dont notamment la résolution 23-01R-022.

QUE le conseil nomme les membres des différents comités de la façon suivante :

COMITÉ PLÉNIER

Tous les élus

COMITÉ RELATIONS DE TRAVAIL

Madame Marie-Claire Boileau
Monsieur Benoit Ricard

COMITÉ FINANCES

Madame Eve-Lyne Cuggia
Monsieur Benoit Ricard

COMITÉ VOIRIE

Monsieur Benoit Ricard
Monsieur Joël Ricard

COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Jordan Morin
Monsieur Joël Ricard

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Madame Marie-Claire Boileau
Madame Eve-Lyne Cuggia

COMITÉ LOISIRS, CULTURE, ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX, SPORTS

Madame Marie-Claire Boileau
Monsieur Jordan Morin

COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

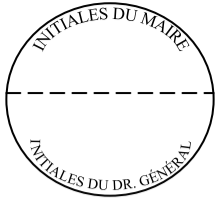
Monsieur Benoit Ricard
Monsieur Joël Ricard

COMITÉ HORTICULTURE ET PARC

Madame Eve-Lyne Cuggia
Monsieur Jordan Morin

COMITÉ TOPONYMIE

Monsieur Jordan Morin
Monsieur Enock-Robin Turcotte



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur Benoit Ricard
Monsieur Joel Ricard

COMITÉ SERVICE AUX CITOYENS

Madame Marie-Claire Boileau
Monsieur Benoit Ricard

QUE le conseil nomme également les délégués suivants :

Persévérance scolaire

Madame Marie-Claire Boileau

Politique familiale (PFM) et Municipalité amie des aînés (MADA)

Madame Eve-Lyne Cuggia

Politique culturelle

Monsieur Enock-Robin Turcotte

ADOPTÉE

25-11R-488

NOMINATION DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne est membre de la Régie de police de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Municipalité y siège d'office;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit également y déléguer un conseiller pour y siéger;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme monsieur Benoit Ricard à titre de délégué de la Municipalité de Sainte-Julienne à la Régie de police de Montcalm.

QUE cette résolution abroge toutes résolutions adoptées antérieurement.

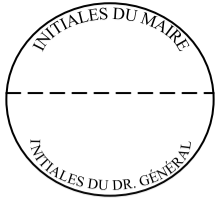
ADOPTÉE

25-11R-489

MANDAT BÉLANGER SAUVÉ - COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'accusé réception de la demande de révision de la Commission d'accès à l'information reçu dans le dossier 104.120/967;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mandater le cabinet Bélanger Sauvé à titre de procureurs aux dossiers afin de représenter la Municipalité de Sainte-Julienne;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate les procureurs de la Municipalité, le cabinet Bélanger Sauvé, afin de représenter les intérêts de la Municipalité de Sainte-Julienne auprès de la Commission d'accès à l'information dans le dossier numéro 104.120/967 (CAI : 1043428-J).

ADOPTÉE

25-11R-490

EMBAUCHE CONCIERGE

CONSIDÉRANT QUE le poste est laissé vacant;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du *Règlement no 1069-23 relatif à la délégation de pouvoir au directeur général et aux directeurs de service* autorise le directeur général à engager, dans le cadre dudit article, un ou des employés temporaires ou occasionnels, lorsque celui-ci est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de le faire

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines a procédé à l'affichage des postes et aux entrevues d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Richard Laroche à titre de concierge, poste occasionnel en date du 27 octobre 2025 en vertu de l'article 10 du Règlement #1069-23, et autorise son embauche à titre de concierge poste régulier à temps plein à compter du 12 novembre 2025, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des cols bleus.

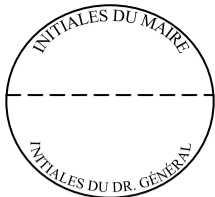
ADOPTÉE

25-11R-491

FIN DE CONTRAT - MATRICULE #633

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par la résolution 25-08R-347, autorisé la signature d'un contrat de travail entre la Municipalité de Sainte-Julienne et l'employé portant le numéro de matricule 633;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.3 dudit contrat prévoit que l'employeur peut mettre fin au contrat en



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

tout temps au cours de la période de
probation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil applique la clause 3.3 du contrat de travail et entérine la fin du contrat en date du 7 novembre 2025.

ADOPTÉE

25-11R-492

RASSEMBLEMENT POUR LE DROIT DES ENFANTS 2025

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits aura lieu du 17 au 23 novembre 2025 (10^e édition);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a adopté le 9 avril 2018 une charte des droits des enfants juliennois;

CONSIDÉRANT QUE cette charte est un engagement qu'a pris les membres du conseil municipal en faveur des enfants de la municipalité afin de contribuer à leur bien-être, à reconnaître et à souligner leur participation à la vie juliennaise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal tiennent à souligner cette « semaine » en organisant un grand rassemblement de nos petits afin de leur rappeler leurs droits;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

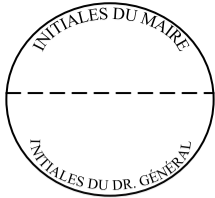
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à organiser un rassemblement de nos jeunes juliennois (les trois garderies et les quatre écoles primaires) le 20 novembre prochain à 10 h en face de l'hôtel de ville en y proposant ces activités :

- La levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits ;
- La lecture de la charte des droits des enfants juliennois adoptée en 2018;
- La distribution d'une collation santé aux enfants.

QUE le conseil autorise la fermeture de la rue Victoria entre la rue Sainte-Julienne et la rue Saint-Louis.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

25-11R-493

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

ADOPTION POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne accorde une grande importance à la culture et à son rôle structurant au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 12 mars 2024, les membres du conseil municipal ont adopté la résolution 24-03R-113 autorisant l'élaboration d'une politique culturelle pour la Municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE la rédaction de cette politique est le résultat d'une démarche d'environ 18 mois avec les membres du comité de la Politique culturelle et qu'au cours de ce processus, la population a été consultée dans le cadre d'un questionnaire et d'un groupe de discussion;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte la Politique culturelle municipale 2025 telle que déposée et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite politique

QUE suite à l'adoption de la Politique culturelle municipale 2025, un plan d'action triennal dynamique soit élaboré et adopté en 2026, et ce, en s'appuyant sur les recommandations du comité de la Politique culturelle, sur les orientations du conseil municipal, ainsi que sur les propositions recueillis lors des consultations citoyennes.

ADOPTÉE

25-11R-494

OCTROI DE MANDAT - TRAVAUX DE GLISSIÈRES - DIVERS ENDROITS

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à des travaux d'installation de glissières de sécurité à divers endroits dans la Municipalité;

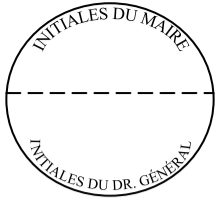
CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater un entrepreneur pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

QUE le conseil octroi le mandant pour les travaux d'installation de glissières de sécurité à divers endroits dans la Municipalité à Entreprise NPL, pour un montant de 18 254,66 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions de la soumission déposée et datée du 23 octobre 2025.

ADOPTÉE

25-11R-495

OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - BARRAGE CHEMIN LANGLAIS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-09R-422, la Municipalité octroyait un contrat pour des travaux de démantèlement du barrage situé sur le chemin Langlais à Construction Moka inc. suite à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater une firme pour le contrôle de la qualité des matériaux en vue de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont déposé une soumission dans les délais prévus, au montant suivant :

Entreprise	Montant (avant taxes)
Groupe ABS	24 055,00 \$
Solmatech	27 618,70 \$
Construction & Expertise PG	44 933,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de démantèlement du barrage situé sur le chemin Langlais à la firme Groupe ABS pour la somme de 24 055,00 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 31 octobre 2025.

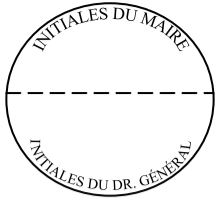
ADOPTÉE

25-11R-496

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 - CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-08R-363, le conseil a octroyé un contrat pour des travaux de construction d'un parc de planche à roulettes au parc Quatre-Vents à l'entreprise Tessier Récréo-parc inc. ;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés à ce jour;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°1 déposée par Alexandre Ionno, ingénieur pour la Municipalité de Sainte-Julienne;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 67 209,75 \$ plus les taxes applicables et après l'application de la retenue contractuelle, à Tessier Récréo-parc inc., conformément à la recommandation de paiement n°1, déposée par Alexandre Ionno, ingénieur pour la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

25-11R-497

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 6 ET LIBÉRATION DE LA DERNIÈRE MOITIÉ DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE GARANTIE - RÉFECTION DU SURPRESSEUR DESROCHES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-03R-139, la municipalité octroyait le mandat de réfection du poste de surpression Desroches à l'entreprise Groupe Québéco inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux et l'acceptation provisoire effectuée en date du 23 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant de 270 738,54 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la demande de paiement n°6 déposée par l'entreprise pour un montant de 13 536,93 \$ avant les taxes applicables, lequel montant représente la dernière moitié de la retenue contractuelle de 5 %;

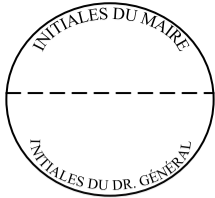
CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°6 déposée par Stéphanie Langlois, ingénieure chez Parallèle 54 Expert conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Jordan Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 13 536,93 \$, plus les taxes applicables, à Groupe Québéco inc. conformément à la recommandation de paiement n°6 déposée par Stéphanie Langlois, ingénieure chez Parallèle 54 Expert conseil.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-11R-498

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 - POSTE DE POMPAGE,
CONDUITE DE REFOULEMENT ET PROLONGEMENT D'AQUEDUC
TERRE DES JEUNES**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-03X-148, le conseil a octroyé un contrat pour les travaux de construction d'un poste de pompage, conduite de refoulement et prolongement d'aqueduc Terre des Jeunes à l'entreprise Excavation Jérémy Forest inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant de 1 399 594,16 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°3 déposée par Ikel Bélanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 351 697,31 \$ plus les taxes applicables et après l'application de la retenue contractuelle, à Excavation Jérémy Forest inc., conformément à la recommandation de paiement n°3, déposée par Ikel Bélanger, ingénieur et responsable du dossier chez Parallèle 54 Expert-conseil

ADOPTÉE

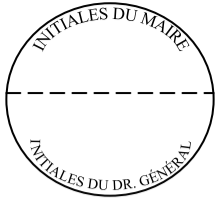
25-11R-499

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 - TRAVAUX D'ENROBÉ
BITUMINEUX POUR LE DOMAINE MANSEAU ET LA RUE JOËL ST-
LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 25-05R-225, le conseil a octroyé un contrat pour les travaux d'enrobé bitumineux au domaine Manseau et sur la rue Joël St-Laurent à l'entreprise Construction et pavage Généreux inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés à ce jour totalisent un montant avant les taxes applicables de 917 817,42 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°3 déposée par Jayson Adam, ingénieur et responsable au dossier chez GBI services d'ingénierie ;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Eve-Lyne Cuggia

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 83 412,60 \$ plus les taxes applicables, à Construction et Pavage Généreux inc., conformément à la recommandation de paiement n°3, déposée par Jayson Adam, ingénieur et responsable au dossier chez GBI services d'ingénierie.

ADOPTÉE

25-11R-500

AJOUT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - PLACE DU BISON

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 24-10R-430, la Municipalité a octroyé le contrat pour l'entretien hivernal des chemins dans divers domaines dont le parcours a été défini par le secteur C à l'entreprise Les Sables Fournel & fils inc. suivant un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé dernièrement prolongement de la place du Bison;

CONSIDÉRANT QUE ce prolongement se trouve dans un secteur couvert par le contrat de déneigement en vigueur;

CONSIDÉRANT l'ajout de 500 mètres de route;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoit la possibilité de modifier à la hausse le nombre de kilomètres entretenus;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajouter ce prolongement au contrat octroyé, conformément aux recommandations du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

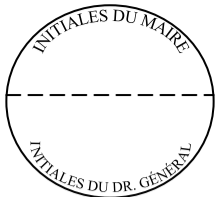
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil accorde à Les Sable Fournel & fils inc. le contrat de déneigement du prolongement de la place du Bison, au montant de 5 250 \$ par année plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions négociés pour le contrat déjà accordé par la résolution 24-10R-430.

QUE la directrice des finances fasse l'ajustement nécessaire pour les versements prévus pour l'hiver 2025-2026 et les hivers subséquents.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

25-11R-501

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 11 novembre 2025

**NOMINATION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le Règlement no 1058-22 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit la nomination d'un conseiller désigné pour siéger sur le comité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 24-07R-297 nommait Monsieur Claude Rollin à titre de membre du Comité consultatif d'Urbanisme pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE de récents événements requièrent une révision des membres et des délégués des différents comités en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jordan Morin
APPUYÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil révoque le mandat de monsieur Claude Rollin à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et assure son remplacement par la nomination de monsieur Benoit Ricard.

QUE la présente résolution modifie toutes résolutions antérieures et incompatibles avec la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

25-11R-502

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claire Boileau
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-
trésorière